

Circulaire du 23 mai 2003

Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité intérieure et des Libertés locales
Ministère de la Santé, de la Famille et des Personnes handicapées
Ministère des Sports

Actions de prévention et enquête NOYADES 2003

Après une première phase, 1999-2002, qui a permis de mettre en œuvre plusieurs actions en faveur de la prévention des accidents de noyade, il a semblé utile d'envisager de nouvelles orientations en 2003. En effet, l'année 2003 se situe dans un contexte législatif et réglementaire particulier. Le ministère de l'Intérieur, de la Sécurité intérieure et des Libertés locales, le ministère des Sports, le ministère de la Santé, de la Famille et des Personnes handicapées, à la lumière des résultats des enquêtes diligentées par la direction de la défense et de la sécurité civiles et conduites par l'Institut de veille sanitaire, ont donc souhaité remettre pour la fin de l'année 2003 l'opération de communication prévue initialement en mai.

UN NOUVEAU CONTEXTE

Le contexte législatif s'est enrichi d'une loi concernant les piscines privées. Votée le 3 janvier dernier et publiée au Journal officiel du 4 janvier, celle-ci rend obligatoire la mise en place de dispositifs de sécurité normalisés autour des bassins à compter du 1^{er} janvier 2004 pour les piscines neuves. Les piscines déjà existantes devront être équipées à partir du 1^{er} janvier 2006. Pour compléter la loi, un décret d'application devrait paraître prochainement. Par ailleurs, après la publication d'une première norme expérimentale sur les barrières de piscines en 2002, les travaux de normalisation se poursuivent sur les autres dispositifs de sécurité (abris, couvertures, alarmes) par l'Agence française de normalisation.

En second lieu, les enquêtes sur les conditions de survenue des accidents de noyade, dont vous avez été récemment destinataires, ont apporté un éclairage plus précis sur des données qui jusqu'alors étaient fragmentaires. C'est ainsi que deux rapports NOYADES 2001 et NOYADES 2002 ont été publiés conjointement par le ministère de l'Intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales, et l'Institut de veille sanitaire. Ces rapports n'ont pu être établis que grâce à votre concours actif et à celui de tous les services de secours qui se sont mobilisés pour signaler toutes les noyades et renseigner les fiches mises à leur disposition.

Le rapport NOYADES 2002 constitue désormais la première enquête française couvrant l'ensemble des noyades en piscines, plans d'eau, cours d'eau et mer pendant la période estivale. Les riches enseignements qui peuvent en être extraits sont une base solide pour la mise en place de politiques de prévention, destinées à tous les acteurs concernés.

Nous vous prions de bien vouloir faire part de nos vifs remerciements à tous les personnels qui ont participé à cette enquête nationale. Nous examinerons attentivement les remarques et les suggestions que vous voudrez bien nous transmettre et qui nous aideront à perfectionner cet instrument de mesure et d'observation dont la mise en place complexe a nécessité plus

de temps que prévu. Enfin, le détail des données recueillies par département n'a pu figurer dans ce rapport déjà très documenté mais peut être obtenu sur simple demande auprès de l'Institut de veille sanitaire.

L'ENQUÊTE NOYADES 2003

Dans quelques jours, la nouvelle enquête NOYADES 2003 se mettra donc en place. Comme l'année précédente, il n'existe désormais plus qu'une seule enquête quel que soit le point d'eau considéré (mer, piscine, plan d'eau, cours d'eau). Pour aider tous ceux qui seront appelés à y participer, de nombreuses informations figurent sur le questionnaire joint à cette circulaire. Toutefois quelques points essentiels peuvent être soulignés :

- les dates de l'enquête sont identiques à celles de l'an dernier (1^{er} juin au 30 septembre)

- un seul questionnaire est à remplir qui concerne **toutes les noyades ou quasi noyades suivies d'une hospitalisation ou d'un décès.**

En effet, il a paru nécessaire de restreindre le champ de l'étude 2003 aux noyades les plus graves afin d'analyser plus précisément leurs caractéristiques et leurs circonstances. Une attention particulière sera portée cette année aux séquelles des noyés à la sortie de l'hôpital. L'objectif étant de pouvoir communiquer les premiers résultats dès le mois de décembre 2003, il est essentiel que le questionnaire soit complété le jour même de l'accident et qu'il soit envoyé sans délai ou au plus tard dans les trois jours qui suivent la noyade.

Pour ce qui concerne plus précisément l'action de prévention, chaque été, tous les services de l'Etat sont attentifs à ce que la population tant française qu'étrangère en vacances puisse profiter de ses loisirs estivaux dans les meilleures conditions de sécurité. Comme chaque année, il conviendra de rappeler l'indispensable et constante vigilance que les parents doivent exercer sur leurs enfants dès lors qu'ils sont proches d'un quelconque point d'eau. L'enquête NOYADES 2002 montre bien que les plans d'eau et rivières sont également très meurtriers (presque une personne sur deux, enfant ou adulte, y décède lors d'une immersion prolongée (noyade).

Votre participation et celle de vos services dans la prise de conscience des risques liés aux activités de sport et de loisirs sont essentielles. L'intérêt croissant pour toutes les formes de loisirs aquatiques ne doit pas faire oublier la prudence. Nous vous remercions de l'engagement que vous apporterez à la poursuite d'une enquête qui contribue à une meilleure connaissance des facteurs de risques et à la diffusion d'informations préventives qui pourront limiter et réduire le nombre toujours trop élevé d'accidents.

Les questionnaires de l'enquête NOYADES 2003 ont été envoyés aux Samu-Smur et aux préfetures de chaque département, puis diffusés aux organismes de secours intervenant auprès des noyés.

Ils peuvent être obtenus auprès de l'Institut de veille sanitaire :

- Céline Ermanel : 01.55.12.53.16 - c.ermanel@invs.sante.fr
- Dr Bertrand Thélot : 01.41.79.68.50 - b.thelot@invs.sante.fr

Ce questionnaire, ainsi que les rapports des enquêtes NOYADES 2001 et NOYADES 2002 sont disponibles sur le site internet de l'Institut de veille sanitaire **www.invs.sante.fr**